

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024_077

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Objet : Modification des représentants de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
28	21	27	Bertrand KLING – Irène GIRARD – Jean-Marie HIRTZ – Malika TRANCHINA – Pascal PELINSKI – Stéphanie GRUET – Philippe BERTRAND-DRIRA – Pierre BIYELA – Daniel THOMASSIN – Elisabeth LETONDOR – Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX – Jean-Pierre ROUILLON – Yves COLOMBAIN – Jean-Marc RENARD – Marie-Claire TCHAMKAM – Paul LEMAIRE – Jean-Yves SAUSEY – Corinne MARCHAL-TARNUS – Francis SCHILTZ – Salvatore LIVOLSI – Elisabeth DURTESTE -
Date de convocation			Excusé-es :
12 novembre 2024			Gilles MAYER procuration à Irène GIRARD Agnès JOHN procuration à Jean-Pierre ROUILLON Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA Alexandra VIEAU procuration à Bertrand KLING Jessica NATALINO procuration à Stéphanie GRUET Daniel DIREZ procuration à Paul LEMAIRE Gilles SPIGOLON, excusé
Date de publication			
25 novembre 2024			
Transmis en préfecture le			
21 novembre 2024			
Rubrique : 5.3			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Elisabeth DURTESTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu la délibération 2020-29 du 04 juin 2020

Vu la délibération 2021-92 du 13 décembre 2021

Le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Saint Michel Jéricho a été créé le 26 avril 1993 par arrêté du préfet de Meurthe-et-Moselle autour de deux grandes missions :

- la mise en œuvre d'un projet urbain à l'échelle du quartier,
- l'amélioration du cadre de vie des habitants en termes d'emploi, d'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, d'insertion, de prévention de la délinquance et de participation des habitants à la vie de leur quartier.

Le quartier Saint-Michel-Jéricho est un quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Sa particularité réside dans sa dimension intercommunale puisqu'il occupe en effet les bords de Meurthe au sein des territoires de Malzéville et de Saint-Max.

Depuis 2014, un nouveau secteur dénommé « Les Grands Moulins », quartier de la commune de Nancy, a été intégré par l'Etat dans la géographie du quartier politique de la ville.

Cette nouvelle géographie prioritaire fait ressortir un quartier, à l'échelle des trois communes, de 3 072 habitants, représentant 1 483 ménages, et dont le revenu médian est de 11 600 euros par unité de consommation (un montant en-dessous du seuil de 11 700 €, critère retenu par l'Etat pour classer un quartier en zone politique de la ville).

Le SIVU Saint Michel Jéricho est administré par un conseil syndical. Celui-ci est composé à parité d'élus de Saint-Max et d'élus de Malzéville. Sa présidence et sa vice-présidence alternent à chaque nouveau mandat municipal.

Lors de l'installation du nouveau conseil syndical le 17 avril 2001, il a été proposé d'adjoindre un membre titulaire et un membre suppléant supplémentaire pour chaque commune au conseil syndical. Ainsi, chacune des communes est depuis cette décision représentée par 4 membres titulaires et 4 membres suppléant.

Par délibération 2020-29 du 04 juin 2020, le conseil municipal a désigné les conseillères et conseillers suivants pour représenter la commune au conseil syndical :

Délégué-es titulaires :

- Jean-Pierre ROUILLON
- Sophie DURIEUX
- Pierre BIYELA
- Malika TRANCHINA

Délégué-es suppléants :

- Marie-Claire TCHAMKAM
- Philippe BERTRAND-DRIRA
- Agnès JOHN
- Jean-Marc RENARD

Par délibération 2021-92 du 13 décembre 2021, le conseil municipal a élu Francis SCHILTZ, conseiller municipal suite au départ de Sophie DURIEUX, pour la remplacer comme déléguée titulaire au SIVU.

En remplacement de Philippe BERTRAND-DRIRA, le maire propose la candidature de Gilles SPIGOLON.

L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales impose un vote à bulletin secret en cas de nomination ou de présentation. Le même article prévoit que le conseil municipal peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité

décide de ne pas procéder à un vote à bulletin secret

désigne Gilles SPIGOLON pour représenter la commune au sein du conseil syndical du SIVU pour le développement du quartier Saint-Michel Jéricho

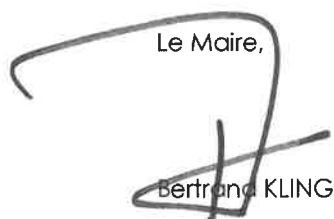
Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

Nombre de voix pour Gilles Spigolon : 27

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La secrétaire de séance,


Elisabeth DURTESTE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.

